

République Française

Département de l'Ardèche

**Syndicat Mixte du Conservatoire
Ardèche Musique et Danse**

Extrait du registre des délibérations du comité syndical.

Séance du Mercredi 21 septembre 2022

N° 871 | 2022

Objet : Désignation des représentants du Comité Syndical au CHSCT

Nombre de représentants au Comité Syndical : 12		Nombre total de voix du Comité Syndical : 18	
Collège des représentants du Département : 3 représentants (porteurs de 3 voix)		Collège des représentants des communes et des EPCI : 9 représentants (porteurs d'1 voix)	
Présents avec voix délibérative :	2	Présents avec voix délibérative :	7
Représentés par un pouvoir :	1	Représentés par un pouvoir :	1
Votants :	2	Votants :	8
Nombre de voix exprimables ¹ :	6	Nombre de voix exprimables ¹ :	8
Suffrages exprimés :	6	Suffrages exprimés :	8
Quorum² constaté = 10	Total des suffrages exprimés : 14		

L'an deux mille vingt-deux, le mercredi vingt-et-un septembre à dix-huit heures, en salle attenante aux services de la Police Municipale à la VOULTE-SUR-RHONE, et après avoir été régulièrement convoqué par courrier en date du 14 septembre 2022, le comité syndical s'est réuni sous la présidence de son Vice-Président, Marc-Antoine QUENETTE. Le quorum, fixé à la moitié + 1 de ses membres (soit 7 personnes présentes ou représentées), était atteint (9 élus présents).

Etaient présents ou représentés avec voix délibérative :

1. *Elus du comité syndical :*

Mesdames : Martine Roumezy, Marie-Pierre Chaix, Nadège Vareille, Christelle Busset,
Messieurs : Denis Reynaud, Alain Deffes, Ali-Patrick Louahala, Marc-Antoine Quenette,

2. *Elus du comité syndical représentés par un pouvoir :*

Mesdames : Véronique Chaize (donne pouvoir à Ali-Patrick Louahala)
Messieurs : Christian Feroussier (donne pouvoir à Marc-Antoine Quenette)

Etaient présents sans voix délibérative:

1. *Elus des communes, des EPCI et du Département :*

Mesdames : Nadia Ribeyre (Belsentes), Christine Pasturale (La Voulte-sur-Rhône), Géraldine Aubert (Mariat)
Messieurs : Férédrick Garayt (St Laurent du Pape), Ronan Philippe (en visioconférence)

2. *Autres présents :*

Mesdames : Valérie Chambouleyron, Estelle Delafontaine, Amandine Riant
Messieurs : Arzel Marcinkowski, Lionel Mariani

Etaient absents ou excusés :

1. *Elus du comité syndical :*

Mesdames : Pascale Borde Plantier, Fanny Flottes, Marie-Pierre Chaix, Anne Chantereau, Barbara Tutier,
Françoise Rieu-Fromentin, Laetitia Bourjat, Christelle Reynaud
Messieurs : Patrick Olagne, Jacquy Barbisan, Philippe Euvrard, Emile Louche, Dominique Bresso

Secrétaire de séance : Martine Roumezy

¹ Nombre de voix exprimables = nombre de votants x nombre de voix

² Le quorum du comité syndical est atteint quand 7 de ses membres sont présents ou représentés (article 6.3 des Statuts).

Objet : Désignation des représentants du Comité Syndical au CHSCT**Vu :**

- le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;
- le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;
- l'arrêté du 9 mars 2022 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique ;

Entendu l'exposé du Président de séance précisant l'objet de cette délibération

- « Il convient de désigner **les nouveaux représentants du Comité Syndical au sein du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail** amenés à siéger jusqu'au 8 décembre 2022. Ce dernier est une instance de concertation chargée de contribuer à **la protection de la santé physique et mentale et de la sécurité des agents dans leur travail**. Il a pour mission de participer à l'amélioration des conditions de travail et de veiller à la mise en œuvre des prescriptions du code du travail relatives à la santé et la sécurité au travail, applicables à la fonction publique. A ce titre, il est notamment consulté sur tout projet d'aménagement important modifiant les conditions de santé, de sécurité ou les conditions de travail. Il participe également à l'analyse et à la prévention des risques professionnels, par le biais, notamment de la visite régulière des sites relevant de sa compétence et d'enquêtes menées en matière d'accident de travail, de service et de maladie professionnelle.
- 3 élus devant être désignés titulaires, et 3 suppléants, je vous propose donc les candidatures suivantes :
 - Membres titulaires :
 - Madame Pascale BORDE-PLANTIER
 - Madame Martine ROUMEZY
 - Monsieur Marc-Antoine QUENETTE
 - Membres suppléants :
 - Madame Véronique CHAIZE
 - Madame Laetitia BOURJAT
 - Monsieur Ronan PHILIPPE

Après décompte des voix, le résultat suivant est constaté par le Président de séance. Sont désignés représentants auprès du CHSCT du Conservatoire Ardèche Musique et Danse :

- **titulaires :**
 - **Madame Pascale BORDE-PLANTIER**
 - **Madame Martine ROUMEZY,**
 - **et Monsieur Marc-Antoine QUENETTE**
- **suppléants :**
 - **Madame Véronique CHAIZE**
 - **Madame Laetitia BOURJAT**
 - **et Monsieur Ronan PHILIPPE**



Pour extrait certifié conforme,

Le Président du Syndicat Mixte.